

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

LOT et Départements limitrophes	3 mois	6 mois	1 an
Autres départements	11 fr. 50	21 fr.	38 fr.
	12 fr.	22 fr.	40 fr.

TÉLÉPHONE 31 COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE
 Les abonnements se paient d'avance
 Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUËSLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE et Louis BONNET

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES	1 fr. 70
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	1 fr. 70
RÉCLAMES 3 ^e page	2 fr. 75
» 2 ^e page	4 fr. 50

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Ne nous accablons pas nous-mêmes et ne calomnions pas notre pays pour essayer d'atteindre des adversaires politiques. Voilà une règle que les « nationaux » feraient bien d'observer.

Ceci s'adresse à cette sorte de républicains qui ont jugé fameux de s'appeler « nationaux »...

Je n'aime pas beaucoup qu'un parti semble s'approprier pour lui tout seul une qualité qui est celle de tous les Français. Comme on se donne un titre pour se spécialiser et se distinguer des autres, dès qu'un groupement politique s'intitule « national », cela signifie d'abord qu'il l'est et ce la signifie ensuite que les autres ne le sont pas. Prévention injurieuse pour les autres autant qu'humiliante et dommageable pour la nation elle-même dont les étrangers pourraient croire qu'elle est reniée par bon nombre de ses enfants !...

Mais si on ne peut légalement les empêcher d'arborez comme un insigne particulier un titre qui appartient à tous, on a du moins honnêtement le droit d'attendre qu'ils n'en méritent pas.

C'est pourtant ce qu'ils font quand ils vont fouiller la presse étrangère, comme on fouille une poubelle avec un crochet, et qu'ils en tirent des articles insultants pour la France qu'ils s'empressent de reproduire avec l'espoir de faire honte à leurs adversaires politiques. La honte n'est pas pour qui l'on pense, car si ces articles ne blessent pas ceux qu'elles visent, elles salissent ceux qui les emploient.

Et nous avons plaisir à constater que cette vilénie est dénoncée par un des plus remarquables défenseurs de leur cause, Emile Buré, qui n'appelle pas, lui, les étrangers à la rescousse contre ses compatriotes. Notre confrère a pu évoluer du socialisme au nationalisme sans avoir à se renier lui-même parce qu'il a toujours dit ce qu'il croyait la vérité sans se soucier des consignes de parti et parce qu'il a toujours gardé l'indépendance de son esprit et la liberté de son jugement. Partout, il a eu cet honneur de passer pour un hérétique. Aux socialistes autrefois il disait ce qu'il pense comme il le fait aujourd'hui à ses amis « nationaux » dont il condamne ce qu'il appelle si justement « la fureur partisane ». Il les rappelle au devoir et il expose ensuite la vérité suivante que nous avons souvent soutenue ici même et qu'on est surpris d'avoir à redire à des partis dont c'est la prétention et comme le programme de défendre avant tout l'honneur de la France. Nous citons textuellement :

« Au vrai, il n'existe dans le monde qu'un seul pays qui ose publiquement, bruyamment laver son linge sale en famille. Le scandale des compagnies aéropostales d'Amérique est un scandale de régime d'une autre importance encore que le scandale Stavisky, et nul n'en parle. L'Italie, de Mussolini, dont chacun vante le dédain qu'il a de l'argent, a eu à sévir contre la corruption politique, et il ne s'est pas montré bien sévère pour ses agents convaincus de vol. Ses adversaires citent le cas du podestat de Milan, Belloni, dont une commission d'enquête secrète reconnut la culpabilité et dont l'exil dans une localité de la Riviera génoise, la Côte d'Azur italienne, ne fut que de quelques mois. Un complice de ce Belloni, Giampaoli, qui spécula sur les terrains et réalisa un bénéfice illicite de deux cents millions fut tout simplement expédié en Sicile avec un traitement de 60.000 lires. En Allemagne le papa Hindenburg s'est dressé avec rage contre ceux qui voulaient mettre le nez dans certaines caisses de l'Etat où les hobereaux prussiens, ses frères, puisèrent avec indiscrétion. »

Et l'on ne parle pas de bien d'autres pays — tels la Belgique, les Etats Scandinaves, l'Angleterre — où le premier souci et le dernier aussi est beaucoup moins d'empêcher les scandales que de les étouffer ! La France n'a pas besoin que l'étranger lui donne des leçons de vertu. L'étranger pourrait en re-

cevoir d'elle. Si la presse y était libre et voulait parler, si l'on y faisait fonctionner des commissions d'enquête comme celles qu'on a installées chez nous... qu'est-ce qu'on y mettrait au jour !...

Mais c'est là justement ce qu'on ne veut pas : mettre au jour ! La règle, partout ailleurs, n'est pas qu'il faut être honnête, mais qu'il faut en avoir l'air ! Garder les apparences, sauver la face ! Taire le mal, voilà la grande préoccupation. Du moment qu'on ne sait pas le mal, c'est un peu comme s'il n'existait pas !...

Chez nous, on pète au contraire et les passions partisanes s'en mêlent, on l'exagère ! Voilà la grande différence entre les autres et nous ! Il est bon de le rappeler à ces patriotes enragés qui, croyant d'atteindre que leurs adversaires politiques, calomnient et dénigrent notre pays.

Depuis des mois et des mois ces mêmes gens réclament la trêve et l'union ! Nous y sommes ! Elles sont officiellement déclarées depuis le 9 février dernier... Il serait temps de les pratiquer.

Pour compléter les renseignements donnés dans notre dernier numéro, ajoutons que le ministre des finances au Conseil de samedi a annoncé que les rentrées d'or continuera à la Banque et que dans les Caisses d'Epargne les dépôts ont recommencé à dépasser largement les retraits. Enfin, la situation de la Trésorerie a permis de diminuer d'un demi-point le taux d'intérêt des Bons du Trésor et des Bons de la Défense. La baisse du loyer de l'argent est une condition nécessaire de la reprise économique... Pas à pas, nous remontons la pente, avait dit le Président Doumergue. Marquons les progrès et continuons.

Emile LAPORTE.

o-o-o

UN PETIT MOT D'ECRIT

Un Congrès utile

Les Syndicats d'initiative de tourisme se sont réunis en congrès à la Foire de Paris. De nombreux délégués avaient tenu à se retrouver, non seulement pour le plaisir de la rencontre, mais pour parler utilement des questions à l'ordre du jour, des préoccupations les plus graves de ceux qui ont pris à tâche de défendre le tourisme français.

C'est une très longue enquête qu'il faudrait entreprendre pour déterminer les causes du marasme des industries hôtelières. La principale n'est point, à notre avis, la seule crise dont il ne faut pas méconnaître l'acuité et la continuité, les répercussions en sont incalculables et même alors que l'on peut espérer une amélioration, une reprise des affaires, il serait téméraire d'escompter une plus-value formidable.

C'est justement en raison des difficultés de notre tourisme national qu'il est pénible de constater l'effort de la concurrence étrangère, trop souvent souvenue involontairement par une propagande en France d'autant plus déplorable qu'elle est faite par nos propres organismes.

Il ne manque point de merveilleux chez nous. Sans mésestimer les beautés étrangères, honorer d'abord les nôtres. C'est un état d'esprit qui s'est fait nettement jour parmi les délégués. Les dirigeants de nos destinations touristiques ont réalisé la duperie du « tourisme d'échange ». Alors qu'une publicité savamment organisée proclame à l'envie les ressources de l'Allemagne en sites, en stations de toutes sortes et invite nos touristes à en goûter le « charme » ce pays interdit pratiquement à ses nationaux de sortir de leurs frontières en restreignant à la portion congrue les sommes qu'ils peuvent emporter au dehors.

Bien des moyens ont été proposés. Mais, au congrès, tous ces moyens se sont avérés inefficaces tant que le gouvernement français ne mettra pas dans son programme politique la rénovation et la restauration de nos provinces touristiques. A vrai dire, la France est un champ merveilleux qui se prête à tous les goûts. C'est une mine inépuisable d'argent renouvelé et plus nous attirons d'étrangers en supprimant certaines difficultés à la frontière, en facilitant le séjour, les transports, en faisant connaître surtout à grands renforts de paroles, diffusées largement à travers le monde (ce qui est faisable grâce au micro), le trésor touristique qu'est notre pays, plus nous allégerons nos charges financières.

Cela est si simple, si évident que l'on éprouve presque une gêne à avoir encore à le répéter. C'est le sens d'une motion

Informations

Ambassade extraordinaire belge

Le président de la République a reçu mardi, à 17 h. 30, en audience officielle, le lieutenant général A. Lemercier, qui, en remplacement de S.E.M. le comte Carton de Wiart, retenu par son état de santé à Bruxelles, lui a remis les lettres par lesquelles le roi des Belges lui notifie le décès du roi Albert et son propre avènement au trône.

Dans la matinée, la mission avait été reçue par M. Doumergue et M. Barthou.

La loi sur les blés

La Chambre de Commerce de la Rochelle, dans sa récente réunion, a approuvé les conclusions d'un mémoire qui leur était présenté par les grands groupements du commerce des grains, céréales et farines, en vue d'obtenir la réorganisation du marché du blé, notamment par l'abrogation de la loi du 10 juillet 1933 et le retour à la liberté commerciale en ce qui concerne la vente des blés.

Pourparlers franco-espagnols

Le Comité de la Foire de Paris a offert, lundi, dans un restaurant du Bois de Boulogne, un déjeuner en l'honneur de M. Cirillo Del Rio, ministre de l'Agriculture d'Espagne, auquel assistèrent notamment le sous-secrétaire d'Etat espagnol à l'Agriculture, M. Mendicabal et M. Pampelonne, inspecteur général de l'Agriculture, représentant M. Queuille.

La question sarroise

Hostile principe à toutes les institutions internationales, le « Daily Mail » réclame la démission immédiate de M. G.G. Knox, sujet britannique, qui préside la commission de la S.D.N. pour l'administration de la Sarre.

« Pourquoi, écrit ce journal, la Grande-Bretagne irait-elle s'engager dans le guépier sarrois. L'avenir du territoire ne la concerne à aucun égard. La S.D.N. sait brouiller les cartes et semble admirablement calculer pour exaspérer l'Allemagne. Cependant, le sentiment public s'échauffe outre-Rhin. Si l'on tarde encore longtemps, la paix se trouvera très sérieusement menacée. L'occupant pérorera, il sera grave, l'Allemagne occupera-t-elle la Sarre par la force et mettra-t-elle l'Europe en présence du fait accompli. »

Les armements de l'Allemagne

L'Allemagne fabriquerait-elle déjà de nouvelles grosses « Berthas » du même type que celles qui bombardèrent Paris au printemps de 1918, à plus de 120 kilomètres de distance ?

C'est du moins ce qu'affirme le *Pariser Tageblatt* dans un article extrêmement documenté sur la production de guerre allemande au cours de ces derniers temps.

Les usines Krupp d'Essen, qui ont embauché 4.000 nouveaux ouvriers métallurgistes depuis l'avènement d'Hitler au pouvoir, ont étendu la fabrication d'armes de guerre à des ateliers qui, au cours des dernières années, produisaient, avant tout, des locomotives et des camions automobiles.

Les commandes militaires sont maintenant centralisées entre les mains d'une commission siégeant au ministère de la Reichswehr, dite « commission pour l'établissement du plan de mobilisation de l'industrie allemande ».

Alphonse XIII veut rester roi !

Contrairement au bruit qui avait couru, l'ex-roi Alphonse XIII n'aurait pas renoncé à ses droits au trône.

D'après des informations privées non démenties, il aurait été l'objet de suggestions pour l'engager à faire un acte de renoncement en faveur de son quatrième fils Juan, qui atteint sa majorité.

Alphonse XIII s'y serait refusé et même aurait eu, dit-on, une altercation assez vive à Fontainebleau avec les émissaires venus lui faire cette proposition.

La Suisse et son armée

A l'inauguration de l'arsenal de Sursee, le conseiller fédéral Minger, chef du département militaire, a parlé de l'importance de l'armée suisse pour la défense de la neutralité helvétique.

Il a dit, notamment, que la prolongation de la durée du service militaire et de la période d'instruction des troupes d'infanterie est une nécessité inévitable.

Préparatifs militaires en U.R.S.S.

On signale que de toutes les parties du territoire soviétique des troupes et du matériel sont expédiés, aussi rapidement que possible, en direction de la frontière chinoise, et toute la ligne ferroviaire d'Irkoutsk à l'Océan Pacifique est soumise au contrôle militaire.

Les civils ne peuvent voyager sans l'autorisation des chefs de poste, et l'on travaille à doubler la voie ferrée, partout où cela n'est pas déjà fait.

Il est très chaud partisan d'une entente franco-britannique et il accepte à peu près toutes les thèses françaises sur le désarmement :

Pourquoi voulez-vous, disait-il il y a quelques jours, que la France soit invitée à désarmer ? Parce que l'Allemagne

En Arabie

Un traité d'amitié vient d'être signé entre Ibn Scoud et l'Iman du Yemen. Le traité stipule le rétablissement des anciennes frontières, à l'exception de quelques légères modifications.

Certaines clauses de l'accord ont pour objet d'établir des relations économiques plus amicales entre les deux pays.

Le problème des dettes

Le rapport de sir Ronald Lindsay concernant les conversations que l'ambassadeur de Grande-Bretagne aux Etats-Unis a eues avec le président Roosevelt sur le problème des dettes et particulièrement de l'échéance du 15 juin, est parvenu au Foreign Office.

EN PEU DE MOTS...

Un avion piloté par le Russe Verskoff est tombé entre Karlov et Klew. Trois passagers furent tués. Le pilote se sauva en sautant en parachute. Mais à l'arrivée sur le sol, il fut saisi et fusillé.

Le Comte de Ségur, un mari de Cécile Sorel, étant en auto, a écrasé une femme aux Epluches, près de Pontoise, et prit la fuite. Arrêté, il a été écroué à la prison de Pontoise.

Le Congrès du Syndicat national des professeurs de lycée, qui a eu lieu à Paris, a repoussé une proposition de révision des statuts et une proposition d'adhésion à la C.G.T. par 3.000 voix contre 1000.

Le bilan des accidents d'automobiles, pendant les fêtes de Pentecôte s'établit, cette année, ainsi : 3 morts et 9 blessés. En 1933, il y avait eu 20 morts, 66 blessés. Les chauffeurs sont plus prudents !

On annonce la mort de M. Henri Kœnig, un des collaborateurs de Mme Curie. Au Congo belge, il découvrit une nouvelle méthode pour l'extraction du radium. Il est mort d'un cancer dû à l'action du radium. Il était âgé de 42 ans.

Près de la gare du village de Saint-Bolu Llobregat, à 10 kilomètres de Barcelone, deux trains se sont tamponnés. Il y a 11 morts et 20 blessés.

Au cours d'une de ses dernières séances, l'Académie Française a repris la révision du dictionnaire. Elle a admis dans cet ouvrage, *replation* (action de ramper) et *réquisitionnarisme*. Par contre, elle a supprimé *républicanisme* et n'a pas accepté *représsence*.

NOS ÉCHOS

Humour parlementaire.

Le colonel Olivier Locker-Lampson, membre des Communes, conservateur, avait déposé un projet de loi interdisant le port d'uniformes par les partis politiques, ce projet étant dirigé contre les chemises bleues des fascistes anglais de sir Oswald Mosley.

La discussion en première lecture de ce projet fut empreinte, si l'on en croit le compte rendu de *l'Intransigeant*, d'un humour tout britannique. Les députés, à tour de rôle, posèrent des questions saugrenues :

Les boys-scouts se verront-ils interdire le port de leurs cravates et de leurs chapeaux à bord plat ?

Comment l'honorable colonel Olivier Lampson envisage-t-il les chapeaux à bord tombant, ornés d'un ruban bleu et rouge, qu'on voit sur les têtes des femmes appartenant à l'Armée du Salut, et cela même dans l'opérette *Miss Helgett* ?

Comment définir un parti politique, et surtout un uniforme ? Par exemple, une petite croix gammée à la boutonnière constitue-t-elle un commencement d'uniforme ?

Et ainsi de suite...

Après une demi-heure de débats de ce genre, le bill fut rejeté par l'illustre générale.

Pourquoi ?

Le général Groves, qui commanda l'aviation britannique sur le front français et qui vient de prendre si nettement parti pour le désarmement de l'Allemagne, est un homme qui a le don des formules.

On lui demandait ce qu'il pensait des récentes théories italiennes qui font de l'aviation la reine des batailles de demain :

Reine, peut-être, répliqua-t-il. Mais dont le rôle essentiel sera de faire se battre ses sujets !

Il est très chaud partisan d'une entente franco-britannique et il accepte à peu près toutes les thèses françaises sur le désarmement :

Pourquoi voulez-vous, disait-il il y a quelques jours, que la France soit invitée à désarmer ? Parce que l'Allemagne

LES FRÈRES CHAMPOLLION, A FIGEAC

« Nous ne consentirons jamais à ne voir dans Champollion-Figeac et dans Champollion le Jeune que d'accidentels compatriotes ».

J. MALRIEU, Président des Amis du Vieux Figeac.

Les lecteurs du *Journal du Lot* ont savouré l'exquise réplique de l'actif président des « Amis du Vieux Figeac », toujours sur la brèche pour défendre le patrimoine moral de sa chère cité.

On nous permettra d'ajouter quelques précisions dont plusieurs tirées de documents inédits. Certes, les frères Champollion quittèrent Figeac de bonne heure pour aller poursuivre leurs études et se faire une situation à Grenoble où de proches parents les appelaient. L'aîné partit vers 1798, à l'âge de 19 ans, suivi trois ans plus tard par son frère cadet, âgé de onze ans. En 1812 Champollion-Figeac occupa une chaire à la Faculté de Lettres de Grenoble ; il est en même temps bibliothécaire de la ville, rédacteur du *Journal de l'Isère* et « intéressé dans un commerce qu'il dirige avec ses parents ». Aussi, néglige-t-il « prétextant n'avoir pas le temps » de « s'astreindre à venir tous les jours à la Préfecture soumettre ses articles ou recevoir des directives ». Il part même pour Paris « sans prévenir le Préfet, confiant le soin du journal à son frère qui habite à quatre lieues de Grenoble » et le rédacteur négligent et sans doute peu docile est remplacé.

En 1816, lors du retour de l'île d'Elbe, Champollion Figeac reprendra la direction du *Journal de l'Isère*, et se prononcera pour l'Empereur. Aussi, dès le retour des Bourbons, les deux frères seront-ils considérés comme suspects et un ordre du Ministre de la Police générale leur enjoindra de se rendre en surveillance « auprès de leur père » à Figeac. Champollion le jeune (Jean-François), bibliothécaire adjoint, âgé de 25 ans, taille : 1 m. 70, et Champollion-Figeac (Jacques-Joseph), bibliothécaire, âgé de 36 ans, taille 1 m. 67, — ce dernier emmenant son fils âgé de 6 ans et demi — partirent le 19 mars de Grenoble. En même temps, le Préfet de l'Isère écrivait à son collègue de Cahors :

« MM. Champollion frères se sont tous deux fait remarquer par l'ardeur avec laquelle ils ont embrassé la cause de Bonaparte et par les efforts qu'ils ont faits pour le soutenir. L'aîné était ici bibliothécaire de la ville et doyen de la Faculté des Lettres. Il a sollicité et obtenu de Bonaparte, à son passage dans cette ville, la réédition du *Journal de l'Isère*, ainsi il a été le premier à publier les actes de l'usurpateur. De là, il s'est suivi à Paris et en est revenu avec la décoration de la Légion d'honneur. Il est fin, spirituel, très instruit, il a des formes agréables. Ces qualités deviennent d'autant plus nuisibles lorsqu'on veut en abuser. »

Le second, très instruit comme lui, « également professeur à l'Académie, s'occupe beaucoup de littérature orientale ; il a été pendant l'usurpation secrétaire du Comité de Fédération ; il n'a peut-être pas des formes aussi chaleureuses que l'autre, mais plus de talent, ce qui dans plus dangereux ; le rendrait peut-être plus dangereux. » La conduite de MM. Champollion pendant l'usurpation et le crédit que leurs moyens et leurs places leur donnaient sur leurs élèves et sur leur clientèle ont engagé le gouvernement « à les éloigner de ce département. Il est probable qu'ils n'auront pas la même influence dans leur ville natale qu'ils l'ont eue depuis longtemps et où ils ne sont pas connus. »

Le 3 avril 1816, le Sous-Préfet de Figeac, écrivait à son chef hiérarchique : « MM. Champollion sont arrivés à Figeac, ils se sont aujourd'hui présentés devant moi. »

« Ces deux individus sont fils d'un petit marchand de livres originaire de Grenoble et établi dans cette ville ; ils se sont éloignés fort jeunes pour retourner (sic) dans le département de l'Isère où l'aîné ayant fait un as-

sez bon mariage y avait obtenu une « place pour lui et une autre pour son frère. Ils paraissent absolument « étrangers aux habitants de Figeac « qu'ils ont perdus de vue depuis longtemps. »

« MM. Champollion m'ont paru vivement affectés de la mesure adoptée « leur égard ; ils protestent de leur innocence et quoiqu'il soit difficile d'y croire d'après la lettre du Préfet de « l'Isère, peut-être serait-il utile de se « prêter au désir qu'ils ont que le public ignore entièrement le motif de « leur séjour à Figeac. Ils ont affecté « d'annoncer qu'ils étaient en congé et « ils m'ont, l'un et l'autre, vivement « pressé de ne pas les démentir et de « m'adresser à qui ce soit l'ordre de « les surveiller, mais de m'en charger « moi-même ; ils se sont engagés de leur « côté à mener une vie extrêmement retirée, à faire en sorte de se faire oublier au sein de leur famille et à ne « voir que des personnes connues par « leur dévouement à la bonne cause. »

« Leur demande n'a paru admissible ; « il me semble qu'avec le vif désir et « l'espoir qu'ils ont d'obtenir la permission de retourner à Grenoble où l'aîné n'est pas tout à fait étranger à la famille de sa femme, il « n'y a nul inconvénient de descendre « dre à leur vue, pour le moment... »

« Les frères Champollion traités en suspects dans l'Isère allaient-ils réussir à se faire oublier dans le Lot ?

La Terreur blanche sévissait toujours. Après le massacre du maréchal Brune — de Brives — par les bandes royalistes d'Avignon, du général Ramel — de Cahors — par les Vertets de Toulouse, après l'exécution de Labédoyère et du maréchal Ney — un Figeacois d'adoption par la famille de la maréchale les *Ultras*, d'accord avec la Chambre intransigeamment réclamaient de nouvelles victimes :

« Il faut », écrivait le député Sirieys de Mayrinac dans un mémoire adressé au roi, « il faut détruire les chefs (des « jacobins et des bonapartistes) sans « mission, chasser les complices, ôter « les places aux subalternes, même les « plus petites, surtout celles qui appro- « chent le plus du peuple. Ces moyens, « seuls justes, mais un peu violents, at- « taqueraient le mal dans sa racine. »

Nombre de personnes se constituant d'elles-mêmes « les agents d'une police indépendante » signalèrent aux autorités tous ceux soupçonnés de conserver des sympathies pour le gouvernement républicain. A Figeac sévissait un ex-jacobin forcené, Verniol, désireux sans doute, de faire oublier qu'il « s'était fort mal conduit pendant l'interregne ». C'est ainsi que le chef de bataillon César Froment, ancien aide de camp et allié du maréchal Ney, était signalé au ministre de la police pour « entretenir des relations suspectes avec André Murat, le frère aîné de l'ex-roi de Naples », habitant au château de Roquefort, dans la commune de Corn ; le demi-solde Miret était accusé de tenir des conciliabules suspects en sa « maison de campagne » à Ginouillac ; l'entrepreneur du transport des dépêches, Gardes, « fort riche » et allié lui aussi au maréchal Ney, l'ancien sous-préfet Lavernhe, soupçonné de « conserver dans sa maison un buste de Bonaparte », d'autres encore étaient dénoncés...

Heureusement, le Préfet du Lot, le comte de Lézai-Marnésia, se trouvait être à la fois un homme de caractère et un esprit libéral ; fort de l'appui du duc de Berry, il résistait de son mieux aux sollicitations des ultras, « procédant sans relâche, mais avec la lenteur nécessaire pour opérer avec justice et pour écarter les préventions mal fondées et les exagérations de toute espèce ». L'administration supérieure, écrivait-il un jour au Ministre, est sage de consulter l'administration locale sur les divers rapports qui lui sont faits ; elle évite ainsi des méprises dans lesquelles l'entraîneraient infailliblement les rapports des personnes qui ne consultent que le désir de paraître zélés, négligent d'approfondir la vérité avant tout.

L. SAINT-MARTY.

Lire la suite en deuxième page

— A qui le dites-vous, hélas !
— Vous aussi ? Alors, partons ensemble !
— Je ne peux pas : je suis le maître de la maison !

Les belles enseignes.

A Juvisy, l'on peut voir une petite boutique où se tient un brave savetier. Au-dessus de sa boutique, il a accroché son enseigne :
Clinique savatologique.
LE LIEUSEUR.

Chronique du Lot

LES FRÈRES CHAMPOLLION, A FIGEAC

Suite de l'article de 1^{er} page

De l'avis du Préfet, « M. Froment appartient à une famille qui a les meilleurs principes : meurs douces, conduite sage et prudente. Il n'a pas vu le frère de Murat qu'il ne connaît sans doute pas. » André Murat « parle à peine français et ne s'occupe ni n'est en état de s'occuper des affaires politiques », — Gardes « ne donne aucune prise par sa conduite apparente ».

Au sujet des frères Champollion, non seulement le préfet Lezay-Marnésia approuva la « surveillance » discrète proposée par le sous-préfet de Figeac, mais il ne tarda pas à s'empresser en haut-lieu pour que libéré entière leur fût rendue ; lorsque cet administrateur passera à la préfecture de la Somme (septembre 1870), il écrira à son ami Delpon : « Je vous prie de dire à MM. Champollion que je ne perdrai pas de vue leur affaire auprès du ministre de la police ; je suis fâché pour eux du changement de Préfet : je crains bien qu'ils n'y perdent. »

Grâce sans doute aux démarches du comte Lezay-Marnésia, des décisions du 29 novembre et 14 janvier 1871 « le vèrent » la surveillance à laquelle les Champollion étaient astreints et répondant sans doute à une demande explicative du nouveau Préfet, le Ministre précisait à la date du 12 mars 1871 : « La surveillance à laquelle les sieurs Champollion ont été soumis dans la ville de Figeac, a été levée d'une manière absolue. »

Le 5 avril, Champollion aisé se rendait à Paris, « le plus jeune devant rester quelque temps encore auprès de son père. »

Le sous-préfet écrivait à cette occasion : « Je dois, Monsieur le Préfet, vous donner la nouvelle assurance que MM. Champollion ont tenu, pendant tout le temps de leur séjour à Figeac, une conduite irréprochable et qu'ils y jouissent de l'estime et de la considération qui est due à leurs talents et à leurs lumières. »

(A suivre)

CHEZ LES PLANTEURS DE TABACS

M. Miquel, secrétaire de la Fédération des planteurs de Tabacs du Lot, vient de recevoir de M. le Préfet, la lettre suivante qui intéresse tous les planteurs de tabacs ayant eu leurs récoltes atteintes par grêle, inondation, orage ou gelée avant le 1^{er} octobre 1933.

« Cahors le 18 mai 1934.

« Monsieur,

« En réponse à votre lettre du 8 mai « courant, j'ai l'honneur de vous faire connaître que les indemnités « dues aux planteurs sinistrés pour « ront être payées dans les premiers « jours de juin.

« Veuillez agréer, etc...
« Le Préfet, JACQUIER. »

Au tribunal de Rodez

Edmond Boyer, forain, domicilié à Figeac, a fait opposition à un jugement qui l'avait condamné à 1 mois de prison pour détention de poudre au delà de la quantité tolérée par la loi. Le tribunal correctionnel de Rodez a enlevé la peine de prison et a condamné Boyer à 100 francs d'amende.

Vente de farines

La loi du 28 décembre 1933 interdit à un boulanger grainetier, ayant jusqu'à présent vendu dans son magasin des issues de farines basses, de continuer à les vendre, sous peine d'être inquérité.

Un boulanger qui vend ou détient des farines non panifiables s'expose aux sanctions prévues par l'article 4 de la loi du 28 décembre 1933. Toutefois, il lui est possible d'en faire le commerce, à condition que ces farines soient dans des locaux distincts et séparés de ceux où sont entreposés des farines panifiables et sous réserve qu'il se mette en règle avec l'administration des finances.

Fonds de commerce

La vente d'un fonds de commerce comporte la cession du droit au bail. Si celui-ci contient une clause d'interdiction de céder ou de sous-louer et si le bailleur poursuit, à raison même de la vente, la résiliation du bail et l'expulsion de tous occupants, le vice originel dont le contrat est ainsi entaché entraîne la nullité de la vente.

EDEN

JEUDI — SAMEDI
ET DIMANCHE (en soirée à 21 heures)
Dimanche (matinée)
Deux grands films parlants français
La semaine de la gaieté

AVEC l'incomparable comique FERNANDEL

et le fantaisiste GORGIUS

DANS une comédie légère

Pas de Femmes

ET Carmon BONI et André ROANNE dans un film plein de charme et de jeunesse

Ne sois pas jalouse

Rencontre d'autos

Deux voitures se heurtent faisant un mort et plusieurs blessés

Une terrible collision d'autos s'est produite, mercredi soir, vers 2 h., au croisement de la route de Gagnac à Bretenoux, entre la voiture pilotée par M. Chazole, maire de Biars, et la camionnette de M. Feyt, négociant à Vayrac.

Dans l'auto de M. Chazole avaient pris place Mme Chazole, Mme Rouenne et son fils, âgé de 9 ans. Le choc fut violent. La voiture de M. Chazole, prise en écharpe, fut renversée sur la route. Mme Chazole fut relevée sans connaissance. M. Chazole, Mme Rouenne reçurent de fortes contusions. Le jeune Rouenne n'a eu aucun mal. M. Feyt a été fortement commotionné. Mme Chazole, transportée dans la maison de M. Lafon expira peu après, malgré les soins dévoués dont elle fut l'objet.

DECLAREZ LE BLE

Il faut déclarer les emblavures et les stocks de blé

Le Ministre de l'Agriculture rappelle aux producteurs de blé et à tous les détenteurs de cette céréale, qu'ils doivent, avant le 27 mai, déclarer à la Mairie de leur commune, les superficies consacrées par eux à la culture du blé, ainsi que les stocks de froment qu'ils détiennent à la date du 15 mai.

Il est précisé à ce sujet que la déclaration doit être faite par le détenteur de la marchandise et qu'en particulier, les coopératives de stockage ne doivent déclarer que le blé qu'elles ont en magasin. Le blé ayant fait l'objet d'un contrat de stockage, mais conservé dans les locaux des agriculteurs, doit être déclaré par eux.

N. B. — Il faut indiquer la quantité totale possédée dans le grenier le 15 mai ou la superficie totale cultivée, que le blé soit destiné à la vente ou à la consommation familiale.

Chaque déclaration comporte réciproquement un reçu et un document en vue de la réalisation éventuelle d'une opération de report, car il ne peut en être délivré un duplicata.

Conseil de Préfecture

M. Soulage, conseiller de 2^e classe au Conseil de préfecture interdépartemental de Montpellier, est nommé en la même qualité au Conseil de préfecture interdépartemental de Toulouse (auquel est rattaché le département du Lot).

Médaille militaire

La médaille militaire est décernée à M. Dupuy, gendarme à la 17^e légion.

Un oubli ?

L'« Officiel » publie par département la liste des personnes auxquelles a été attribuée la médaille d'honneur pour services rendus au cours de prévoyance sociale. Le Lot ne figure pas dans cette liste.

Auto incendiée et dévalisée

Il y a quelques jours, M. Besse, maître d'hôtel à Sauzet, rentra chez lui, lorsque son auto prit feu, près de Villesèque. M. Besse dut laisser sa voiture sur le bord de la route et rentra à Sauzet.

Mardi, il revint sur les lieux pour prendre son auto, mais il constata qu'elle avait reçu des visiteurs qui avaient emporté les phares, les ampoules, les bougies, la magnéto, etc.

M. Besse, qui estime que le vol s'élève à 500 francs environ, a porté plainte au parquet. La gendarmerie a ouvert une enquête.

A PARIS

Voyageurs, Touristes

Compatriotes

descendez à l'hôtel MALHER

5, rue Malher, 5 (rue de Rivoli)

Métro : Saint-Paul

PARIS (2^e)

TOUT LE DERNIER CONFORT

SALLES DE BAINS

RECOMMANDÉ AUX FAMILLES

CHAMBRES à UN LIT

de 15 à 24 francs par jour

FLOIRAC (Originale du Lot) Téléphone ARCHIVES 60-92

Propriétaire

Hôtel recommandé par le Journal du Lot

PALAIS des FÊTES

JEUDI 24 — SAMEDI 26

DIMANCHE 27 MAI (à 20 h. 45)

DIMANCHE (matinée à 14 h. 45)

BRIGITTE HELM

ET ALBERT PREJEAN

DANS Voyage de Noces

avec Jacqueline Made, Pierre Brasseur et Jim Gérald.

CAHORS

IL Y A 400 ANS!!!

Rien n'est nouveau sous le soleil : les mêmes événements se reproduisent, par suite des mêmes causes.

La situation, — comme on le sait, — n'est pas brillante, en France. Il faut réaliser des économies. Et c'est ainsi que l'« Officiel » publiait un décret portant suppression des emplois de receveurs particuliers des finances dans le Lot.

D'autre part, on annonce qu'une compression va être faite, également, dans le nombre des bureaux de l'enregistrement du Lot.

Eh bien ! Il y a 400 ans, en mai 1534, la situation à Cahors n'était pas plus brillante qu'aujourd'hui, si nous en croyons notre ancêtre du Pouget qui écrit :

« May suppressis consulim. En ladite année et en ce mois de may, les Consuls à Cahors furent par lettres patentes données par le Roy nostre Syre en décembre précédent à Marseille, ostés et supprimés quatre consuls de douze qu'on avoit, et réduitz à huit. »

Rien de nouveau sous le soleil... cadurcien !

L. B.

LA TEMPÉRATURE

Depuis Pentecôte, le grand soleil chauffe la région cadurcienne et, notamment, Cahors ! La semaine précédente, les matinées étaient plutôt froides, et dans maints endroits, même à Cahors, à Cabazat, la gelée blanche, ainsi que nous l'avons indiqué, a fait des dégâts dans les propriétés.

Il paraîtrait, cependant, que la région bordelaise a souffert beaucoup de la gelée blanche.

Les journaux publient les renseignements suivants :

« On connaît aujourd'hui également l'étendue des dégâts causés par la gelée du 18 mai dernier. Dans le vignoble girondin, ils sont très sérieux, à Sainte-Croix-du-Mont et dans des régions nombreuses, les vignes ont été atteintes et même si gravement qu'en certains endroits, la récolte est considérée comme perdue. Dans la région de Barsac, quelques parcelles situées dans le bas-fond ou en lisière du bois sont très endommagées. Il faut remonter jusque en 1873 pour trouver trace d'une gelée aussi tardive. »

Mais, actuellement, le gel a fait place à la chaleur. Mardi, le thermomètre, à 34° à Pombre, sur le Boulevard. Sur le balcon d'un immeuble du boulevard, le thermomètre, au soleil, est monté à 49° !

Et dire que vendredi 18, samedi 19, de braves Cadurciens avaient remis le pardessus !!!

A l'abattoir

M. Gaillard, boucher à Cahors, s'étant rendu à l'abattoir, constata que la clôture de la « loge » où il dépose ses outils avait été détériorée.

Par qui et pourquoi ? Plainte a été portée par M. Gaillard et M. Solinac, commissaire de police, a ouvert une enquête.

Contrainte par corps

Les gendarmes de Catus se rendent, ces jours derniers, chez le nommé Gabriel Bach, propriétaire au Vigayrol (commune de Catus) pour procéder à son arrestation.

Gabriel Bach devait à l'Etat une somme de 1.150 francs et il obliait ou il refusait de la payer. Les notes, les avis du percepteur restant vains un mandat d'amener par contrainte par corps fut lancé contre lui et Bach fut arrêté et conduit à Catus.

Mais là, sa sœur informa les gendarmes qu'elle allait payer l'amende due par son frère, Gabriel Bach. Ainsi fut fait. Le percepteur reçut l'argent et Bach rentra à Vigayrol.

AU ROBINSON

Tous les samedis, dimanches et fêtes

GRAND BAL

REPAS SUR COMMANDE

NOCES ET BANQUETS

Service transport : voiture du ROBINSON

Départ en face de la Mairie. Tél. 207

TOUS LES JEUDIS, SOIRÉE

Chronique des Théâtres

Le Barbier de Séville

Aux côtés de la splendide basse, M. Parareda, de la Monnaie de Bruxelles, nous aurons le plaisir d'entendre M. Camp, très connu de nos compatriotes, dont la voix généreuse et les grandes qualités scéniques font un des meilleurs barytons du moment ; il présentera un alerte Figaro. Mlle Suzanne Duxy, du Capitole de Toulouse, est une belle et excellente artiste qui incarnera avec grâce la séduisante Rosine.

M. Paraire, du Capitole de Toulouse, sera un Bartholo de haute classe. Notre compatriote, le ténor Belmon Léon, bien connu des Cadurciens interprétera le Comte Almaviva, rôle qui convient admirablement à son splendide organe.

Belle interprétation mise au service du chef-d'œuvre de Rossini et complétée par un orchestre où les meilleurs chefs d'emploi de la région joueront sous la direction de M. J. Desclous.

Location au Théâtre jusqu'au 25 à 18 heures. Lever du rideau à 20 h. 45.

A l'aérodrome de Labéraudie

De temps à autre, dans la journée, un avion survole notre ville. C'est celui qui est garé à l'aérodrome de Labéraudie, qu'on aménage pour recevoir d'autres avions.

A l'heure actuelle, cet aménagement se poursuit régulièrement et il est certain qu'il sera complètement terminé au moment de l'inauguration.

Pour l'heure, une équipe d'ouvriers des P.T.T. est occupée à l'installation de la cabine et des lignes téléphoniques.

BAGNADE TRAGIQUE

Mercredi soir, vers 16 heures et demie, le jeune Albert Hugoneng, 18 ans, ouvrier peintre, demeurant rue Nationale, chez sa mère, était allé avec des camarades se baigner à Goly.

À 3 mètres de la berge environ, il fut entraîné par le courant vers le moulin. Il disparut sous l'eau. Ses camarades ne sachant pas nager ne purent lui venir en aide. Ils appelèrent au secours et des tireurs de sable accoururent et découvrirent le corps à quelques mètres de l'endroit où il avait coulé.

Des soins immédiats furent donnés au jeune Hugoneng qui fut ensuite transporté à l'hôpital. Là, les efforts du docteur Rougier furent vains. Le malheureux jeune homme avait été frappé de congestion. Le corps a été transporté dans la soirée au domicile de Mme Hugoneng. Nous nous associons bien cordialement à la douleur de la famille.

Dans la boulangerie

M. l'inspecteur du travail, en tournée d'inspection à Cahors, a dressé 5 contraventions à des boulangers qui faisaient travailler leurs ouvriers de 10 heures du soir à 4 heures du matin, bien que le travail de nuit soit interdit.

A VENDRE

Plants de tabac

(Paraguay et Nijkok)

Bons à planter de suite

S'adresser : M. BRUNET à CABESSET-CAHORS (Lot)

Réunion des Mutuels du Travail

Tous les Mutuels et Invalides du Travail, adhérents ou non adhérents à notre groupement, sont priés de se rendre à la grande réunion qui aura lieu à Cahors le dimanche 27 mai, à 9 h. 1/2, Bourse du Travail. Cette réunion ayant un ordre du jour très important sera présidée par le Secrétaire départemental. — Le Secrétaire.

Tombé d'un toit

M. Boyé, charpentier, occupé à des travaux de charpente, sur le toit d'un immeuble, près de Mongesty, perdit l'équilibre et tomba dans le vide d'une hauteur de 6 mètres. Dans sa chute, il s'est fait de nombreuses et graves contusions. Il a été transporté à l'hôpital de Cahors.

Tombé de charrette

M. Boyer, propriétaire, près de Mongesty, était sur sa charrette lorsqu'il glissa et tomba. Dans la chute, il a été contusionné. Mais son état n'est pas très grave.

Entre voisins

Mme Grangié, de Saignes, constata que des pieds de treille lui appartenant, avaient été coupés. Elle a porté plainte contre une voisine avec laquelle elle vit en mauvaise intelligence.

Celle-ci a déclaré que ces treilles étaient plantées chez elle. Dans sa propriété et qu'elle ne les avait pas coupées. Au contraire, dit-elle, c'est Mme Grangié qui a dû les couper pour porter plainte contre moi. » Une enquête est ouverte.

Plainte

Mme veuve Roldès, propriétaire à Aujols, avait placé trois chènes sur le bord du chemin de sa propriété pour les faire sécher. Ces jours derniers, elle constata que ces chènes avaient été sciés. Elle a porté plainte à la gendarmerie de Lalbenque et accuse un de ses voisins. Une enquête est ouverte.

Blessé rétabli

M. Grangié qui, comme nous l'avons relaté, fut frappé d'un coup de hache par son genre et qui a dû subir l'amputation du bras gauche, a quitté, dimanche, l'hôpital de Cahors et est rentré chez lui.

Jeunes gens, Comités,

Pour le succès de vos fêtes votives un orchestre moderne s'impose, adressez-vous à :

« MODERN JAZZ CADURCIEN »



le véritable orchestre musette composé d'un accordéon, saxo, violophone, trompette, trombone et jazz, vous aurez toute satisfaction, un prix modéré, et un répertoire de danses les plus nouvelles.

Pour tous renseignements s'adresser à M. Gaston ROUGE, accordéoniste, chef d'orchestre, « Mon Rêve », Route de Paris, CAHORS.

Pas d'appareil rétroviseur

Procès-verbal a été dressé à M. Rièche, mécanicien, à Cressensac, pour défaut d'appareil rétroviseur à son auto.

Pour la même infraction, procès-verbal a été dressé à M. Sol, boucher à Cressensac.

Défaut d'éclairage

Pour défaut d'éclairage à sa moto, procès-verbal a été dressé à M. Mérit, agriculteur à Saint-Médard-de-Prez.

Défaut de permis de conduire

Pour défaut de permis de conduire les motos, procès-verbal a été dressé à M. Barale, cultivateur, à Montgaigu.

Défaut de plaque

Pour défaut de plaque à sa moto, M. Issartes, charpentier à Comiac, s'est vu dresser procès-verbal.

Trouvaille

Il a été trouvé une chienne par M. Privé ; une blouse en crêpe de Chine par Mlle Brunet.

Arrondissement de Cahors

Castelnau-Montratier

Fête sportive. — Favorisée par un temps splendide, la fête sportive du 20 mai a charmé les nombreux spectateurs qu'elle avait attirés. Le concours de quilles a eu un gros succès. Dans l'après-midi la Boule Castelnauaise a lancé ses quadrettes en partie de trois. La quadrette de M. Paul Fourcade qui comprenait MM. Ménage, Miquel, Blaizeau a été victorieuse par 15 points à 8.

Deux superbes parties de basket-ball. La 1^{re} jouée par les jeunes sportifs du patronage de Castelnau, si acievement dirigé par M. l'abbé Barbier, a émerveillé les spectateurs. Les blancs sont victorieux par 13 points à 9.

Un match amical a été joué ensuite par les deux équipes du Réveil sportif. Jeu très vite et très serré de part et d'autre. Dans la 1^{re} mi-temps quelques magnifiques paniers de l'avant centre Verdier.

Dans la deuxième mi-temps, les joueurs de la 1^{re} équipe se sont ressaisis et ont gagné la partie par 39 points à 17.

Les applaudissements unanimes du public ont prouvé au R.S.C. combien les Castelnauais étaient fiers de tous les jeunes et habiles joueurs.

Le succès du concours de tir a été complet. Il comportait d'importants lots :

1^{er} prix : M. Emile Périer.
2^e ex æquo : MM. Blaizeau et Labombe.

Courses à pied intéressantes. M. Albert Périé a obtenu le prix du tour de place effectué en 32 secondes 9/10.

Sous l'habile direction de M. Blaizeau, l'Avenir de Castelnau a exécuté sur la place Gambetta les cinq morceaux composant son programme. Les auditeurs ont chaleureusement applaudi nos excellents musiciens.

Après les diverses épreuves, les sportifs se sont réunis au nouveau café des Sports où le directeur M. Louis Buzenac, leur aimable camarade leur a offert d'exquises gâteaux et de délicieuses bouteilles de vin blanc et de champagne, ce qui lui a valu les chaleureux remerciements du R.S.C.

Bal public très animé après lequel la foule s'est retirée emportant un très bon souvenir de cette charmante journée.

Cézac

L'électrification. — Il y a 3 ans, la commune de Cézac a souscrit une somme de 80.000 francs pour l'électrification de la commune et des sections.

Le fil de haute tension traverse la commune et le transformateur est dans la section de Cézac. Deux sections, Cézac et Lamothe sont éclairées, mais les sections de St-Clément et de Pechpepyrou ne le sont pas.

Il faudrait un autre transformateur. Le placera-t-on ? Il semble que ce serait de toute équité.

Les habitants des sections... oubliées espèrent que satisfaction ne tardera pas à leur être donnée.

Marniac

Fête votive. — Nous rappelons que la fête votive de notre commune sera célébrée dimanche 27 mai.

Elle obtiendra son succès habituel, car rien n'a été négligé par les organisateurs pour que les visiteurs soient satisfaits.

Cremps

Pour finir. — Pour mettre fin à la polémique et céder aux instances des jeunes gens de la commune de Cremps — qui veulent se justifier d'avoir sifflé la Marseillaise et manqué de respect aux morts de la guerre — nous publions la lettre suivante. Chacun ayant eu tour à tour la parole, nous souhaitons que s'apaise ce regrettable malentendu et, en ce qui nous concerne, nous déclarons l'incident clos. — N.D.L.R.

A Messieurs les jeunes gens du Comité de la fête du Mas d'Abert,

Voyant avec quel acharnement vous persistez à nous accabler d'une telle fautive accusation dans votre « Mise au point », parue dans le Journal du Lot, du 20 mai et signée : « Le Comité », les jeunes gens de Cremps et toutes les personnes présentes à la manifestation, seraient heureux de savoir si ce n'est pas toujours le même auteur, qui, tantôt sous l'anonymat d'« un groupe d'anciens combattants » et, maintenant sous celui « du comité », continue ses injures et ses calomnies. Otez donc votre masque ! On ne doit pas rougir de signer de son

nom quand on croit avoir l'esprit de justice et de vérité ; mais pour vous il ne doit pas en être ainsi.

D'après l'avis de toutes les personnes sensées, ce comité, aussi bruyant que peu nombreux, pouvait très bien se dispenser de ce nouvel article qui n'était en

breuse assistance viendra applaudir les élèves si dévoués de l'Ecole Normale d'Institutrices qui se surpassent dans l'interprétation des magnifiques œuvres qui figurent au programme.

Puy-l'Évêque
Des économies. — Ces jours derniers sont venus à Puy-l'Évêque plusieurs officiers attachés au service de l'éducation physique. Nous ne discutons pas le grand intérêt de l'éducation physique, mais celle-ci devrait être organisée à l'école et par l'école. Ce qui aurait le double avantage de la rendre efficace et plus économique.

A l'heure où l'on recherche partout des économies dont tous les bons citoyens reconnaissent la nécessité, nous demandons s'il n'y en aurait pas à faire de ce côté-là.

Prayssac
Petits pois. — Le marché aux petits pois qui s'est tenu, lundi, a été important. Les petits pois se sont vendus à raison de 70 francs le quintal.

Arrondissement de Figeac

Bagnac
Nécrologie. — C'est avec regret que nous avons appris le deuil cruel qui vient de frapper les époux Rives-Lacane de Glandines. Leur fillelette Madeleine est décédée en quelques heures. Cette mort a vivement ému les nombreux amis que comptent les époux Rives-Lacane, auxquels nous adressons nos bien vives sympathies.

Laval-de-Cère
Fête votive. — La fête votive sera célébrée le 10 juin. Les préparatifs sont commencés. On nous promet de belles réjouissances pour ce jour-là.

Toysseu
Foire. — Notre foire a été assez importante. Il y avait sur le foirail beaucoup de veaux qui se sont vendus un assez bon prix.

Du reste, les divers foirails et marchés étaient bien garnis et les transactions ont été bonnes.

Accident. — En sortant de classe la jeune Felzine Fernande, glissa et tomba sur des cailloux. Elle a été assez contusionnée à l'épaule.

Carayac
Contre les singliers. — Une société de chasse qui organisera des battues aux singliers a été constituée à Carayac. Le bureau a été constitué ainsi : Président : M. Ausset ; Trésorier : M. Lafferie ; Secrétaire : M. Pezet.

La cotisation des membres actifs est fixée à 10 francs ; celle des membres honoraires, à 5 francs.

Cardaillac
Obèques. — Nous avons le regret d'apprendre la mort de Mme Elodie Boyer, décédée à Paris, à l'âge de 37 ans.

Les obèques ont été célébrées à Cardaillac, au milieu d'une nombreuse assistance qui a témoigné de vives sympathies à M. Boyer, à la famille, auxquels nous adressons nos sincères condoléances.

Latronquière
Hommage à Champollion et au Quercy. — A Paris, en plein quartier latin et presque en bordure du boulevard St-Germain, se cache une petite rue dont le calme et la tranquillité contrastent singulièrement avec le mouvement intense et févreux de son royal voisin. Dans cette rue, au nom symbolique de Champollion, se trouve un hôtel tout peuplé d'étudiants et dont le propriétaire est, par sa mère, d'origine tronquière. Au lendemain des grandes fêtes de Figeac, dont le vibrant écho se répercuta jusque dans la capitale, le bon hôtelier, un vrai « pays », voulut, lui aussi, fêter à sa manière, le souvenir du glorieux enfant de Figeac, dont le nom figure sur toutes ses entées de lettres. Il convia, dans ce but, tous ses jeunes locataires à s'abriter avec lui le champagne et au cours de cette réunion intime, il prit plaisir à leur énumérer les attraits

séduisants de notre beau Quercy qu'il connaît bien et de cette bonne ville de Figeac, aux rares curiosités artistiques et où les gens et les choses ont visage d'amis.

Et ce fut un bel hommage à notre pays, une saine et excellente réclamation en faveur de notre tourisme régional.

Gendarmerie. — M. Déjean, notre sympathique chef de brigade, vient d'être nommé adjudant. C'est le couronnement d'une belle carrière militaire. Chaleureuses félicitations au nouveau promu.

Succès aux bourses. — Mlle Lucienne Audigé, élève à l'E.P.S. de filles de St-Céré et dont les parents habitent notre localité, vient d'être définitivement reçue aux derniers examens des bourses (2^e série). Tous nos compliments à la jeune et charmante lauréate.

Lausses
La foire. — La foire mensuelle, coïncidant avec la foire de Souceyrac, n'a pas eu son importance habituelle, et les transactions furent moins nombreuses.

Cours pratiqués : vaches de trait, de 1.200 à 2.000 fr. la pièce ; doubles, de 2.400 à 3.600 fr. la paire ; génisses, de 18 mois, de 1.400 à 2.200 francs la paire ; génisses, de 10 à 12 mois, de 800 à 1.400 francs la paire ; porcs gras, de 190 à 210 fr. les 50 kilos ; hivernaires, de 250 à 350 fr., suivant grosseur. Baisse sur les petits cochons, de 2 mois et au-dessus, de 50 à 100 francs, suivant grosseur et qualité.

Comme les années précédentes, les foires sont suspendues pendant la saison estivale et reprendront au mois d'octobre prochain.

Reilhac
Hyménée. — On annonce le prochain mariage de M. Constant, propriétaire, avec Mlle Suzanne Vanel, de Caniac. Nous adressons nos meilleurs vœux de bonheur aux futurs époux.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon
En jouant. — Lundi, deux jeunes enfants s'amusaient à faire des trous dans le sable. L'un d'eux avait un instrument pointu ; l'autre, le jeune Estradel, un morceau de fer. Mais le jeune Estradel n'eut pas le temps de sortir sa main, au moment où son camarade plantait l'instrument pointu dans le sable. La main fut traversée de part en part.

St-Projet
Contrainte par corps. — Le nommé Tocaven, propriétaire, avait été condamné à une amende par le tribunal de simple police de Gourdon. Il devait à l'Etat une somme de 134 francs. Comme il ne se libérait pas de sa dette, le percepteur avisa la gendarmerie de Gourdon qui se rendit à St-Projet.

Tocaven, alors, se décida à payer. Il se rendit à Gourdon et versa l'argent au percepteur, et il rentra chez lui.

Caniac
Nécrologie. — On annonce la mort de Mme Veuve Dablane, décédée à l'âge de 81 ans. Nous adressons nos condoléances à la famille.

Martel
Hyménée. — On annonce le prochain mariage de Mlle Marguerite Laville, du hameau de Rouzel (commune de Martel), avec M. Rogue, de Brive.

Nos meilleurs vœux de bonheur.

St-Germain-du-Bel-Air
Naissance. — Nous apprenons avec plaisir la naissance d'une fillette chez les époux Constant. A Mme Constant, née Emilienne Lacaze, nos meilleurs vœux de santé.

La foire. — Notre foire du 22, favorisée par le beau temps a été assez importante, malgré l'absence de nombreux cultivateurs des environs restés par certains travaux. La plus grande activité n'a cessé de régner

toute la journée. Commerçants et détaillants ont vu l'affluence des grands jours ? Les transactions assez actives se sont opérées suivant les cours à peu près semblables à ceux de la dernière foire.

Dégazac
Accident. — M. Parcilié, boucher, était occupé à couper un morceau de viande avec une hachette, lorsqu'une partie d'os vint le frapper à l'œil gauche. Il a reçu les soins de M. le docteur Cambornac.

Souillac
Obèques. — Dimanche ont été célébrées les obèques de M. Faurel, commissionnaire en bestiaux, conseiller municipal de Souillac. Une foule considérable a suivi le convoi funéraire au cimetière où M. l'adjoint au maire a adressé le dernier adieu au regretté disparu. Nous prions la famille de vouloir bien agréer nos sincères condoléances.

Lanzac
Nécrologie. — Nous apprenons la mort de Mme Vergnes, sœur de M. Léonard, maire de Lanzac, auquel nous adressons, ainsi qu'à la famille, nos sincères condoléances.

CHEZ NOS VOISINS

A MONTAUBAN
Un jeune baigneur se noie. — Le jeune André Laporte, âgé de 19 ans, se baignait mardi au Tescou, au lieu dit La Mouline, lorsque, vraisemblablement à la suite d'une indisposition, il coula à pic.

On réussit, après de nombreux efforts, à le ramener sur la berge, mais on ne put, malgré tous les soins qui lui furent prodigués, le rappeler à la vie.

EN CORREZE
Une vache tuée par un vipère. — A la suite d'une morsure d'un vipère, une vache appartenant à M. Trarieux, propriétaire à la Jalguie (commune de St-Éloi), arrondissement de Brive, est morte.

BIBLIOGRAPHIE

EDITIONS MONTAIGNE, 13, Quai de Conti, PARIS

JEAN-MARIE DESSAUX
L'HOMME QUI VENDIT SON AMOUR

Les deux premiers romans de Jean-Marie Dessaux : *La Route Serpentine*, puis *Cahors*, nous ont le plus favorablement accueilli. *L'Homme qui vendit son amour* achèvera de classer son auteur parmi les plus habiles et sensibles romanciers.

Simon Frugg, ardent et ambitieux gamin, attendait la fortune et la gloire. Mais à cinquante ans, paysan désabusé, déçu jusque dans ses enfants, il est devenu ombreux et brutal. Sa femme, la douce et dévouée Laura, essaie en vain de le rendre heureux.

Or, une riche Anglaise de passage dans l'Oberland bernois, s'engage au village ; elle prend pension dans la demeure de Simon. C'est une originale, une sorte d'aventurière de bonne famille, comme on en voit tant dans la société moderne. Elle a conservé, jusque près de la cinquantaine, un éclat que lui enverraient des femmes plus jeunes. Pour son hôte, le fruste Vaudois aux yeux ardents, elle va éprouver la première passion de sa vie. Et Simon, grisé d'orgueil, ébloui aussi par les perspectives dorées que cet amour fait apparaître devant lui, devient son amant.

Malgré la souffrance de Laura, malgré la réprobation que le village entier témoigne au couple « sacrilège », la lady et le rustre ne cessent de laisser voir la folie de leur corps. Mais brave-t-on impunément les hommes et les dieux ? Lady Cromet et Simon Frugg expieront l'un et l'autre ces dérèglements passionnés.

Un volume... 12 fr.

ARTICLES ALYRAC
pour le **RAY MAR-FOCH**
FÊTES CAHORS

RENSEIGNEMENTS

Nous défendons-nous contre la cécité ?

La plupart des aveugles n'auraient jamais dû le devenir. Ainsi parle avec sa haute autorité en cette question, M. le Professeur F. de Laperonne, ancien président de l'Académie de Médecine. Avant l'affreuse guerre qui nous a laissés 3.500 aveugles, nous en avions, en France, 27.194. Aux colonies, un important pourcentage de la population se voit menacé par le trachome ou conjonctivite granuleuse. Dans le monde, on compte au minimum 2 millions et demi d'aveugles, si l'on se base sur les chiffres des recensements officiels, mais partout où l'on a mené des enquêtes détaillées, ces chiffres se sont trouvés plus que doubles.

Et cependant la plupart des aveugles n'auraient jamais dû le devenir. Il faut donc reconnaître que les mesures nécessaires, les soins préventifs ne sont ni assez connus ni assez répandus. Il est donc indispensable d'éclairer le public, de l'alerter contre l'un de ses plus cruels ennemis. Ce sera l'œuvre de la « Semaine Nationale de Propagande pour la Préservation de la Vue », organisée par le Comité Français de l'Association Internationale de Prophylaxie de la Cécité, 66, boulevard Saint-Michel, Paris, 6^e, Centre de Protection et de Défense.

Aidez-nous pour le bien de tous. Que votre adhésion ou que votre oblation parvienne au Comité Français de l'Association Internationale de Prophylaxie de la Cécité, 66, boulevard Saint-Michel, Paris, 6^e, Centre de Protection et de Défense.

DÉPÊCHES
Paris, 11. 55.

Raid d'avion d'Irlande à Rome
De Londres. — Les aviateurs Pond et Sabelli, qui, après la traversée de l'Atlantique-Nord, durent se poser en Irlande où leur appareil endommagé fut réparé, ont quitté l'aérodrome de Baldonnel, ce matin, à 6 h. 35 pour se rendre à Rome.

Protestation contre les armements
De Londres. — L'opinion publique se préoccupe des livraisons des armes et munitions à l'étranger par certaines firmes.

La Fédération internationale des Sociétés de S.D.N., tenant actuellement son congrès à Folkestone, a voté un ordre du jour condamnant ce commerce, comme contraire aux intérêts du pays et demandant aux Gouvernements de prendre des mesures urgentes pour l'interdire.

Encore un raid d'avion

De Darwin. — L'aviatrice Jeanne Batten, qui battit le record féminin de durée par le raid Londres-Australie, a quitté le port de Darwin, ce matin, à 6 h. 55 pour Sydney.

AVIS DE DÉCÈS

Madame Veuve HUGONNENG ; Messieurs René, Marcel et Fernand HUGONNENG, leurs épouses et leurs enfants ; Mademoiselle Denise HUGONNENG ; Monsieur et Madame Jean et Marguerite LLAMAS, à Paris ; Monsieur et Madame HUGONNENG Elie, à Sénéillac ; Monsieur et Madame Marcel HUGONNENG et leur fille, à Paris ; Monsieur Louis HUGONNENG et Monsieur et Madame MALLARD, à Clermont-en-Argonne ; Monsieur et Madame HÉREL et leurs enfants, à Paris ; Monsieur et Madame ANDRIEU et leurs enfants ; Madame Veuve GRAULIERES et son fils à Caniac, ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur Albert HUGONNENG
décédé à Cahors, le 23 mai 1934, dans sa 19^e année, et vous prient d'assister à ses obèques qui auront lieu le vendredi, 25 mai, à 8 heures 3/4, en l'Eglise Cathédrale.

Réunion à la maison mortuaire, 34, rue Nationale.

Meubles à vendre
Canapé, 2 fauteuils, 4 chaises assortis
S'adresser au Bureau du Journal

REMERCIEMENTS

Madame Jean MARTY, née FOURNIÉ ; Monsieur Jean MARTY ; Mademoiselle Lucie FOURNIÉ, et tous les autres parents remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont témoigné des marques de sympathies ainsi que celles qui ont assisté aux obèques de

Madame Agnès FOURNIÉ
Née LASCOL

Assurez votre santé comme vos biens
S'il est sage d'assurer ce que vous possédez, il est mille fois plus sage d'assurer votre bien le plus précieux, celui qui vous aide à acquiescer tous les autres : votre santé. L'assurance-santé, vous la contracterez de façon agréable en buvant, avant vos repas, un verre à madère de l'excellent et puissant vin fortifiant que vous faites vous-même pour 4 fr. 95 en versant dans un litre de vin un flacon de Quintonine. Ttes Phies et Phie Orliac à Cahors.

Un vilain Monsieur
Il a des Poux et il les garde. Pourtant, il sait que la Marie-Rose c'est la mort parfumée des Poux. 3 fr. 80 le flacon. Pharm. Herb. Pour avoir une tête propre, exigez la vraie Marie-Rose.

La permanente Eugène
Contrairement à certains faux bruits la Maison POPOVITCH a toujours fait des Permanentes EUGÈNE, avec les véritables sachets Eugène, de 130 à 150, tête entière, tout compris.

Voir nos vitrines — Téléphone 170

Une révolution vient d'éclater

Oui ! C'est une véritable révolution qui vient d'avoir lieu dans l'assurance automobile.

Automobilistes ! Désormais vous payerez en proportion des kilomètres parcourus annuellement.

LA PRÉSERVATRICE seule de toutes les Compagnies françaises et étrangères a mis en application une nouvelle formule d'assurance au kilomètre. A circulation réduite, risques réduits, prime réduite.

S'adresser pour tous renseignements à Pierre BOUDET, Agent Général, 101, Boulevard Gambetta, à CAHORS.

ON DEMANDE

Agents régionaux actifs
pour Cahors, Gourdon, Souillac, St-Céré, Figeac, Gramat

Fixe et commissions
Laboratoires AYC, Villa des Cèdres, CAHORS.

A VENDRE

tout à côté de l'Eglise St-Urcisse et face à la rue G.-Clemenceau

Une petite maison

libre de suite, 3 pièces, cave, grenier, eau, gaz, électricité. Sont compris dans la vente une salle à manger et une chambre à coucher modernes, état neuf.

S'adresser : J. DELLARD, Cabinet Immobilier, rue Joffre

ETUDE DE

M^o BOYER
HUISSIER A CAHORS
4, rue Blanqui

Vente aux Enchères Publiques pour cause de départ

Le samedi vingt-six mai mil neuf cent trente-quatre, à quatorze heures, rue Georges-Clemenceau, à proximité de l'Eglise Saint-Urcisse, il sera procédé à la vente aux enchères publiques de meubles et objets mobiliers, comprenant : lit fer et cuivre, divan, matelas, armoire à glace, toilette, verrerie, vaisselle, service de table, fourneau à gaz, machine à écrire, etc...

12 0/0 en plus au comptant.

BANQUE INDUSTRIELLE et COMMERCIALE du QUERCY

Société Anonyme de Banque Populaire à capital variable. (Lois des 13 mars 1917, 24 juillet 1929, 17 mars 1934).
Siège social : 8, rue G.-Clemenceau
CAHORS

CONVOGATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES

Les Actionnaires de la Banque Industrielle et Commerciale du Quercy sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu à l'Hôtel de la Chambre de Commerce, quai Cavaignac à Cahors, le dimanche 10 juin 1934, à 15 heures.

ORDRE DU JOUR :
1^o Rapport du Conseil d'Administration sur les opérations de l'exercice 1933.

2^o Rapport du Commissaire aux Comptes.

3^o Approbation (s'il y a lieu) des deux rapports et répartition des bénéfices.

4^o Nomination de deux administrateurs et renouvellement de trois administrateurs.

5^o Nomination d'un ou plusieurs Commissaires aux Comptes pour l'exercice 1934 et indemnité à fixer pour ses ou leurs attributions.

6^o Admission de nouveaux Sociétaires.

7^o Quitus à donner aux Administrateurs pour la gestion, ainsi qu'aux Administrateurs sortants.

8^o Annulation de parts.

9^o Fixation des droits de présence pour l'Administrateur-Délégué.

10^o Questions diverses.

Le Président du Conseil d'Administration
Administrateur délégué :
Signé : J.-B. Ségué.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE CAHORS

FAILLITE
de la dame BOUYSSOU Irma
Veuve BACH
Mercerie-Bonneterie, Jodelis à Mechmont

Convocation des créanciers pour concordat ou contrat d'union.

Messieurs les créanciers de la dite faillite, dont les créances ont été vérifiées, admises et affirmées, sont invités à se rendre :

Le dix-neuf juin prochain, jour de mardi, à dix heures, En la salle des audiences du Tribunal de Commerce de Cahors, sise au Palais de Justice.

Pour entendre le rapport qui sera fait par le syndic sur l'état de la faillite dont s'agit, — sur les formalités qui ont été remplies et les opérations qui ont eu lieu, — délibérer, séance tenante, sur les propositions qui pourront être faites par le failli, pour obtenir le concordat, — et, en cas de refus, exprimer leur avis sur le maintien ou le remplacement du syndic.

La présente insertion est faite en conformité des dispositions de l'article cinq cent quatre du Code de Commerce.

Le Greffier,
E. SOULAS.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE CAHORS

FAILLITE
du sieur FRESQUET Alfred,
scierie mécanique,
demeurant à Barqad,
Cne de FRAYSSINET-LE-HELAT

Convocation des créanciers pour reddition de comptes

Messieurs les créanciers de la dite faillite, dont les créances ont été vérifiées, admises et affirmées, sont invités à se rendre :

Le dix-neuf juin mil neuf cent trente-quatre, jour de mardi, à treize heures trente, — En la salle des audiences du Tribunal de Commerce de Cahors, sise au Palais de Justice.

Pour recevoir les comptes de gestion du syndic définitif, les vérifier, — les débattre, — les clore, les arrêter et lui donner décharge de ses fonctions.

La présente insertion est faite en conformité des dispositions de l'article cinq cent trente-sept du Code de Commerce.

Le Greffier,
E. SOULAS.

Feuilleton du « Journal du Lot » 51

Mariage doré

PAR
MAX DU VEUZIT

XXXI

De l'étonnement passa dans les yeux de l'inventeur.

— En effet ! fit-il lentement, et un peu réservé.

— Pourriez-vous me mettre au courant de vos projets ?

En parlant, il rectifiait méticuleusement le pli de son pantalon.

— Ah ! permettez, monsieur. Cette question me paraît quelque peu indiscret.

— Oui, évidemment, vous ne comprenez pas. Apprenez donc, monsieur, que je suis riche, beaucoup plus encore que vous ne pouvez le supposer, mais que, malheureusement pour la mémoire de mon pauvre bonhomme de père, je suis aussi cancre que je suis riche...

Il s'arrêta, quêtant une approbation dans les yeux des deux amis, qui le regardaient curieusement. Il ajouta, avec une prétention que rien n'aurait pu démontrer :

— L'étude me fatigue : je n'ai jamais pu lire un livre jusqu'au bout,

sans avoir la migraine... Et, comme ma santé me semble, avant toute chose, infiniment précieuse, j'ai préféré renoncer à tous les avantages que j'aurais pu recueillir d'un surmenage intellectuel.

— C'est un point de vue ! observa de Fragon, raidi, malgré lui, par une telle déclaration d'impéritie ; un homme ne se glorifiant pas, généralement de son manque de savoir.

— Je suis ravi de votre approbation, reprit l'inconnu, en saisissant la main du mari de Gilberte et en la secouant fortement entre les siennes. Tout à fait enchanté ; je sens que, vous et moi, nous étions faits pour nous entendre. Nous allons très vite tomber d'accord.

— Mais en quoi, monsieur ?

— Comment, cher monsieur, vous ne comprenez pas ? Je désire devenir votre collaborateur.

Et comme de Fragon, interdit, le dévisageait avec surprise, le jeune gandin précisait en faisant miroiter sa main droite où brillait un énorme brillant :

— Je suis riche, monsieur, et je vous apporte la possibilité de mettre au point votre appareil.

— Vous dites ?

— Que je veux être connu, célèbre et qu'on parle un jour de moi, dans les journaux, résuma-t-il, tranquillement.

— Oh ! monsieur ! fit de Fragon, un peu agacé de cette outrecuidance.

Mais Verlaines qui craignait une

maladresse de son camarade, intervint vivement.

— Mon ami serait charmé que vous développiez mieux vos intentions.

— Voici, reprit le jeune fat, en croisant ses jambes avec une sorte de nonchalance étudiée. Vous, monsieur de Fragon, vous travaillerez, vous construirez l'appareil, vous le mettez au point, sans que j'aie à me fatiguer d'une telle corvée...

— Ah !

— Oui... les essais aussi vous regarderont. La vie n'est-ce pas, est assez agréable pour que je ne m'explique pas en des choses qui me sont totalement étrangères... Vous, c'est une autre affaire !

— Evidemment ! fit de Fragon, en se mordant les lèvres pour rester calme.

Depuis cinq minutes, il avait envie de saisir le fréluquet par les épaules et de le jeter dans l'escalier.

— Donc, continua l'étrange jeune homme, sans vouloir rémarquer l'hostilité de son hôte, donc vous faites tout... Moi, je reste dans la coulisse, pendant ce temps.

— Heureusement ! grogna le mari de Gilberte.

Un suave sourire détendit les lèvres du nouveau venu.

— Nous nous comprenons tout à fait monsieur de Fragon.

— Mais achevez votre idée ? intervint Verlaines.

— Ah ! oui. Eh bien ! c'est tout, pour la mise au point, Je ne reviens

après de vous que lorsque tout est terminé.

— Et alors ?

— Ah ! dame ? vous comprenez. Je ne vous offre pas, aujourd'hui, une petite fortune pour que vous me laissiez toujours dans les décors. Je veux être du grand voyage ! Et non pas comme un hôte clandestin, mais bien comme un troisième passager admis officiellement à vos côtés.

— Vous tenez à être à la gloire ?

— Voilà !

Les mains ouvertes, l'air béat, il contemplant les deux amis, ahuris par tant d'aplomb.

— Vous savez, sans doute, que j'ai décidé d'essayer la traversée de l'Atlantique, en droite ligne, pour mon premier voyage ? observa de Fragon, dans une sorte de grognement.

— L'autre sourit :

— Ce sera délicieux !

— Mais également très dangereux ! insista Rodolphe, avec rudesse.

— J'ai confiance en vous pour ne pas exposer inutilement ma précieuse personne. Quand vous partirez, l'avion sera au point.

— Qu'est-ce qui vous fait croire ça ?

— Oh ! question de psychologie... Je suis très fort, en cette matière.

— Et vous avez trouvé ?

— Qu'ayant devant vous le temps et l'argent, votre amour-propre d'inventeur et de pilote exige une mise au point soignée. Vous ne partirez pas pour obéir à des considérations, mais

pour réussir là où d'autres ont échoué...

— Ce n'est pas bête ce que vous dites là, remarqua de Fragon, en s'adoucissant.

<

